

FF 2023 www.fedlex.admin.ch La version électronique signée fait foi



Arrêté fédéral sur le programme d'armement et la mise hors service de systèmes d'armes 2023

du 26 septembre 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹ et l'art. 109a, al. 4, de la loi du 3 février 1995 sur l'armée²,

vu le message du Conseil fédéral du 15 février 2023 sur l'armée³, *arrête*:

Art. 1 Principe

Le programme d'armement 2023 est approuvé.

Art. 2 Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement suivants sont accordés:

		millions CHF
a.	Renouvellement des véhicules destinés aux formations de sapeurs de chars, 2e tranche	217
b.	Munitions pour améliorer la capacité à durer	49
c.	Engins guidés pour développer les capacités de la défense sol-air de longue portée	300

Art. 3 Transferts entre les crédits d'engagement

- ¹ Le Conseil fédéral est autorisé à effectuer des transferts entre les crédits d'engagement.
- ² L'augmentation consécutive aux transferts ne doit pas dépasser 10 % par crédit d'engagement.

1 RS 101

2023-3004 FF 2023 2397

² RS 510.10

³ FF **2023** 619

Art. 4 Octroi de crédits additionnels

- ¹ Pour le remplacement des systèmes de conduite de Florako, un crédit additionnel de 61 millions de francs est octroyé en plus du crédit d'engagement de 155 millions de francs prévu par l'art. 2, let. b, de l'arrêté fédéral du 23 septembre 2020 relatif au programme d'armement⁴.
- ² Pour l'équipement des centres de calcul du DDPS, un crédit additionnel de 98 millions de francs est octroyé en plus du crédit d'engagement de 79 millions de francs prévu par l'art. 2, let. b, de l'arrêté fédéral du 23 septembre 2021 sur le programme d'armement⁵.

Art. 4*a* Mise hors service de systèmes d'armes

- ¹ La mise hors service de 25 chars 87 Léopard est approuvée.
- ² Les 25 chars 87 Léopard ne seront mis hors service que s'ils sont revendus à leur fabricant.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 14 juin 2023 Conseil des États, 26 septembre 2023

Le président: Martin Candinas La présidente: Brigitte Häberli-Koller

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz La secrétaire: Martina Buol

⁴ FF **2020** 8305

⁵ FF **2021** 2509